

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/PV.919
3 décembre 1957
FRANCAIS

Douzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA NEUF CENT DIX-NEUVIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,
le mardi 3 décembre 1957, à 15 heures.

Président : M. ABDOH (Iran)

Question algérienne [point 59 de l'ordre du jour] (suite)

Discussion générale

Discours de :

M. Jerbi	(Libye)
M. Lechtchenko	(RSS d'Ukraine)
M. Lodge	(Etats-Unis)
M. Bratanov	(Bulgarie)
M. Quiroga Galdo	(Bolivie)
M. Nase	(Albanie)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.919. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

POINT 59 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION ALGERIENNE (A/3617 et Add.1) (suite)

M. JERBI (Libye) (interprétation de l'anglais): pour la troisième fois, l'Assemblée générale est saisie de la question de l'Algérie. Le débat qui a eu lieu devant cette Commission à l'occasion de la précédente session a bien montré le caractère de cette question, à savoir la lutte d'un peuple qui a autrefois été une nation indépendante et qui veut retrouver son indépendance et son droit à la dignité et à une vie décente.

Peut-être est-il bon de mentionner, à ce stade de l'évolution du problème algérien, le fait que les yeux du monde sont tournés vers nous depuis que l'univers s'est profondément persuadé que, seule, une décision constructive et saine, émanant de l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait avoir un effet salutaire et influencer sur les malheureux événements qui se déroulent à l'heure actuelle en Algérie. Seule, une décision pourrait améliorer la situation grave dans laquelle nous nous trouvons et mettre fin à la guerre chaude actuelle.

La guerre algérienne, point n'est besoin pour moi de le dire, cause une effusion de sang et de terribles souffrances humaines. De nombreuses vies ont été perdues, des milliers de gens ont été chassés de leurs foyers. Peut-être certains chiffres donneront-ils une idée de l'ampleur de la misère du peuple algérien.

M. Thomas F. Brady indique, dans le New York Times du 9 novembre 1957 :

"Les chiffres français pour octobre font ressortir un total, pour les forces militaires françaises, pendant les trois années de l'insurrection nationaliste (qui a commencé le 1er novembre 1954) de 4.920 tués. Les Français estiment que le nombre total de rebelles tués atteint environ 9 fois ce chiffre. Au cours de la période de trois ans, d'après les estimations françaises, les rebelles ont tué 1.250 civils européens et 7.625 civils musulmans."

Le journal Le Monde du 16 novembre 1957 fait état des chiffres de pertes pendant la période qui s'est écoulée entre le 1er novembre 1954 et le 1er novembre 1957. Souvent cités par les milieux du ministère français de la défense nationale, les chiffres sont les suivants :

"Les pertes subies par l'ensemble des forces du maintien de l'ordre en Algérie entre le 1er novembre 1954 et le 1er octobre 1957 ont été de 4.750 tués. 7.450 Français musulmans et 1.200 Français de souche ont été victimes des rebelles. Les pertes de ces derniers, difficiles à chiffrer avec précision, n'ont pas été rendues publiques". (Le Monde 16 novembre 1957, p. 3).

Le Front algérien de libération nationale estime que les pertes, parmi la population civile algérienne, au cours des trois dernières années, se sont élevées à 200.000 tués. L'opération du 20 août 1955, qui a été exécutée dans le district de Philippeville, a causé à elle seule la mort de 3.000 personnes, si l'on en croit la presse française elle-même.

La guerre que le Gouvernement français mène en Algérie est une guerre typiquement coloniale. Les Français l'appellent une "opération de pacification" mais c'est, en fait, la plus incendiaire des guerres coloniales, du fait de la souffrance qu'elle entraîne et du sang qu'elle répand. La "pacification" française est particulièrement rude à l'égard de la population civile qui réside dans les régions voisines du théâtre d'opérations militaires. Ces populations sont accusées constamment de "connivence" avec ceux qui combattent pour la liberté, et on les traite en fonction de cette accusation. Bien souvent des villages entiers sont encerclés, attaqués et détruits. Les survivants sont soit envoyés dans des camps de concentration et torturés, soit exécutés, selon les cas. Dans ce contexte, et avec votre permission Monsieur le Président, je voudrais citer ce que le New Statesman de Londres écrivait le 17 août 1957, dans un éditorial intitulé : "On s'habitue à la torture".

"Le 26 juillet, un comité international, composé d'anciens prisonniers des camps de concentration nazis, qui avait enquêté avec la collaboration du Gouvernement français, au sujet des critiques adressées à l'administration en Algérie, a publié son rapport... Le Gouvernement français n'a fait aucun effort pour nier les conclusions de ce rapport désastreux; au contraire, la plupart des journaux français ont utilisé son contenu comme une justification des méthodes employées pour la pacification de l'Algérie. Le public français a réagi avec un silence complaisant. Les quelques journalistes français qui continuent de protester contre ces violations systématiques

délibérées et tolérées, de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont poursuivis, leurs journaux sont saisis ou totalement supprimés... en France la torture n'est plus désavouée, elle est protégée."

Le terrorisme français qui fait rage a forcé des milliers de civils à quitter leur foyers et à s'enfuir soit au Maroc, soit en Tunisie, pour protéger leur vies menacées, créant ainsi le problème des réfugiés algériens. Le chiffre de ces malheureuses gens a été estimé à 200.000 pour la Tunisie et 100.000 pour le Maroc. La présence d'un aussi grand nombre de réfugiés algériens en terres tunisienne et marocaine place un fardeau économique très lourd sur les épaules des deux pays d'asile.

La guerre algérienne coûte également très cher aux deux parties directement intéressées. Les Français font intervenir quelque 700.000 hommes de leurs troupes et cela leur coûte près de 3 millions de dollars par jour. Plus d'un milliard de dollars a, jusqu'à présent, été dépensé par le Gouvernement français pour une cause injuste, à savoir : maintenir un peuple de 12 millions d'hommes sous le joug de la servitude. En vérité une cause absurde pour notre temps! Les Algériens sont, de leur côté, en train de risquer tout ce qui leur est précieux pour résister à la pression française : leurs vies, leurs biens, et le bien-être de leur pays. Mais, en supportant ces sacrifices, ils sont réconfortés et soutenus par leur foi et le bien-fondé de leur cause. Ce sont des gens pacifiques par nature qui ne désirent pas la guerre, mais ils ont été forcés de la faire par l'intransigeance française et par l'attitude adoptée à l'égard de leurs aspirations nationales les plus légitimes.

La guerre en Algérie continue de croître et de troubler la paix dans l'ensemble de la région et affecte indirectement la sécurité du monde. En octobre de l'année dernière seulement, nous avons appris que de vastes opérations étaient entreprises dans le désert où de nouvelles sources pétrolières, récemment découvertes, sont exploitées par des compagnies françaises.

Presque chaque jour, des incursions sont effectuées par des forces blindées françaises, des avions et des hélicoptères à l'intérieur des frontières marocaine et tunisienne, et ce au mépris du droit international.

En octobre dernier, une incursion française similaire a eu lieu sur le territoire libyen voisin de la région algérienne où sont situés les puits de pétrole. Un détachement des forces blindées françaises, appuyé par une unité aérienne, a pénétré dans notre territoire et a attaqué la population civile paisible du village d'Assin, près de l'oasis Ghat. Un détachement de l'armée libyenne s'est rendu en hâte sur les lieux, a attaqué les forces françaises et, finalement, les a rejetées de l'autre côté de la frontière libyenne. Nous avons subi deux pertes en vies humaines.

La résolution adoptée par l'Assemblée générale au cours de sa dernière session était une expression unanime de l'inquiétude des Nations Unies, qui reflètent l'opinion mondiale, en présence de la situation grave qui existait à l'époque et qui, malheureusement, continue d'exister en Algérie. C'était une résolution simple et modérée qui, cependant, en exprimant l'espoir qu'une solution pacifique et démocratique pourrait être trouvée, offrait au Gouvernement français de vastes possibilités de reconsidérer son attitude à l'égard des exigences algériennes. Mais rien de tout cela ne s'est passé. La France a continué de s'en tenir à son attitude et d'intensifier ses efforts militaires dans une tentative d'écraser l'armée de libération algérienne.

Les Algériens, contrairement à l'attitude française, désirent un règlement pacifique qui consacrerait la justice de leur cause. Ils ont fait des tentatives répétées, dans un passé récent, pour entamer des négociations avec le Gouvernement français en vue d'une solution juste et pacifique. Mais les efforts de paix déployés par les Algériens sont, malheureusement, demeurés sans écho. Nous pensons que la conduite peu sage qui a déterminé l'attitude du Gouvernement français à l'égard de l'offre algérienne est due, dans une large mesure, au fait que la France, toujours guidée dans sa prétendue guerre de "pacification" par ses passions, continue d'essayer d'affirmer que la question algérienne est du domaine de sa compétence nationale et espère traiter la guerre d'indépendance algérienne conformément à ses prétentions et à ses ambitions colonialistes.

M. Jerbi (Libye)

L'attitude du Gouvernement français actuel ne diffère pas de celle des Gouvernements de M. Mollet et de M. Bourges-Mannoury. Le Président du Conseil français, M. Félix Gaillard, en exposant le programme de son gouvernement devant l'Assemblée nationale française, le 5 novembre 1957, a déclaré ce qui suit :

"Le Parlement doit d'abord renouveler les pouvoirs spéciaux concernant l'Algérie, qui ont été accordés aux gouvernements précédents, et reprendre la discussion du projet de loi-cadre, définissant les principes sur lesquels est fondée la politique algérienne de notre pays."

En cette même occasion, M. Gaillard a encore déclaré :

"L'Assemblée proclamera ainsi, non seulement à l'Algérie mais également au monde, que sa politique n'est pas limitée au rétablissement de l'ordre, mais aussi et surtout qu'elle prévoit l'avenir politique d'un territoire qui ne peut que rester étroitement associé à la France."

La politique française actuelle à l'égard de l'Algérie repose donc sur trois principes :

- 1) Poursuite de la guerre en vertu des pouvoirs spéciaux;
- 2) La loi-cadre;
- 3) Association étroite de l'Algérie à la France.

Ces trois principes, franchement, interdisent tout accord possible entre les deux parties. En fait, la guerre n'est plus, de nos jours, un moyen constructif d'aborder un problème. La guerre ne résout rien; elle n'amène que la destruction, la haine et des pertes en vies humaines.

Quant à la loi-cadre, dernier événement politique important dans la politique de la France en Algérie, elle rappelle la tactique colonialiste traditionnelle qui consiste à diviser pour régner. A notre avis, c'est la loi la plus tortueuse et la plus compliquée qu'un législateur ait pu jamais imaginer. Ayant abandonné le système électoral antidémocratique et discriminatoire, le législateur français devait trouver une autre façon moins apparente de maintenir les privilèges politiques dont jouissaient les colons français. De là le démembrement de l'Algérie en cinq unités politiques qui, bien entendu, donne aux colons la haute main dans les régions où ils sont en majorité. Les Algériens deviendront citoyens des régions où ils sont nés et ils devront acquérir un nouveau statut territorial chaque fois qu'ils quitteront le territoire où ils sont nés pour se rendre dans un autre. C'est ce que stipule l'article 8 de la loi-cadre.

En conséquence, il y aura plusieurs "Algériens" et plusieurs nationalités régionales.

M. Defferre, ancien Ministre socialiste et auteur de la loi-cadre pour les territoires d'outre-mer, a écrit ce qui suit dans l'Express du 13 septembre 1957 :

"En vérité, le Gouvernement compte qu'en divisant l'Algérie en plusieurs territoires et en attribuant certains pouvoirs aux territoires qu'il veut créer, il réussira à les opposer les uns aux autres, de telle façon qu'ils refusent ultérieurement de se fédérer et de se rassembler."

En outre, la loi-cadre prévoit que chaque territoire aura une assemblée territoriale et un conseil de communauté. La République française, qui conserve les attributs de la souverainetés en Algérie, se réserve quelque vingt-trois matières qui portent sur tous les aspects importants des activités de l'Etat. Seules des questions administratives peu pertinentes sont laissées aux cinq assemblées et conseils de communauté envisagés.

Je ne me propose pas de parler de tous les aspects de la loi-cadre. Ce que j'ai dit est suffisant, je pense, pour montrer que les dispositions de cette loi, avec les différents organes qu'elle crée, ont été conçues uniquement pour maintenir les privilèges de caste des colons français en Algérie.

Quant au troisième principe proclamé par le Président du Conseil français, M. Gaillard, c'est-à-dire l'association étroite de l'Algérie avec la France, il est prévu par le premier article de la loi-cadre qui affirme que "l'Algérie est une partie intégrante de la République française, une et indivisible" et que "ses habitants sont des citoyens français". Apparemment, le législateur français n'a voulu donner aucune consistance aux motifs de la situation actuelle en Algérie. On ne peut s'étonner, dans ces conditions, que le Front de libération nationale algérien se soit prononcé contre la loi-cadre.

A notre humble avis, la France doit se débarrasser de trois concepts dépourvus de réalisme :

- 1) Que l'Algérie est une partie intégrante du territoire métropolitain français;
- 2) Que le Front de libération nationale algérien ne représente pas le peuple de l'Algérie;
- 3) Que les colons français - qui, en passant, ne sont pas tous d'origine française - et leurs biens souffriront dans une Algérie indépendante.

L'Algérie ne fait pas partie de la France, ni socialement, ni linguistiquement, ni géographiquement. Elle n'est considérée comme un territoire français qu'en vertu d'une législation française unilatérale à l'adoption de laquelle les Algériens n'ont pas pris part par une représentation démocratique.

Quant au deuxième concept - à savoir que le Front de libération nationale ne représente pas le peuple de l'Algérie - il n'est pas non plus conforme à la réalité. Les faits sont évidents et prouvent que l'Algérie coopère sincèrement et de tout coeur avec ses dirigeants, personnifiés par le Front de libération national algérien qui peut, à tous égards, être considéré comme le représentant légitime et le seul porte-parole du peuple algérien.

M. Jerbi (Libye)

Il est inimaginable qu'un seul Algérien puisse ne pas partager les soucis de la lutte qui se livre pour restaurer la dignité humaine de la population algérienne et pour la libérer du joug colonialiste. Au sujet de l'argument selon lequel les colons français et leurs biens pourraient subir des dommages dans une Algérie indépendante, il semble superflu de dire que les Algériens n'adopteraient certainement pas une politique discriminatoire aussi erronée que celle que la France a suivie à leur égard. Ils l'ont déjà déclaré et ils ont fait savoir qu'ils étaient prêts à donner, à ce sujet, les garanties nécessaires. Les colons français pourront prendre la nationalité algérienne, et s'ils le font, ils auront tous les droits politiques et individuels des Algériens. S'ils n'optent pour la nationalité algérienne, ils continueront de jouir de leurs droits individuels.

Ces trois obstacles étant écartés, nous sommes certains que la France n'aurait aucune difficulté à entreprendre des négociations avec le Front de libération nationale algérien en vue de la reconnaissance de la souveraineté algérienne et afin d'examiner les détails des relations nouvelles qui devront exister entre les deux pays. Ces négociations ouvriraient la voie à la compréhension entre les deux pays et à une coopération qui profiterait à chacun d'eux.

Ceci m'amène à parler de l'offre de médiation faite par Sa Majesté Mohammed V, Roi du Maroc, et par Son Excellence Habib Bourguiba, Président de la République tunisienne, au cours de la réunion qu'ils ont eue à Rabat. Nous devons nous féliciter que ces deux hautes personnalités aient pris l'initiative de chercher à rapprocher les deux parties qui sont actuellement en conflit afin qu'une solution à la question de l'avenir de l'Algérie soit trouvée. Ces deux éminentes personnalités sont particulièrement qualifiées pour entreprendre cette tâche, étant donné leur connaissance et leur expérience de la question algérienne, et en raison également des liens qui ont uni leurs pays et la France. Je dois dire que mon gouvernement accueille chaleureusement cette proposition et espère que la France reviendra sur son attitude négative et saisira cette occasion de faire preuve d'un esprit de coopération semblable à celui qui a animé les auteurs de la proposition.

Voici comment nous voyons la situation de l'Algérie à l'heure actuelle. Le Gouvernement français a mis tous ses espoirs de solution du problème algérien dans la loi-cadre, et c'est sur cette loi qu'il a aligné sa politique. Cependant, la loi-cadre a été rejetée par le Front de libération nationale algérien, car elle est contraire aux aspirations du peuple algérien. Dans ces conditions, le

Gouvernement français n'aura d'autre choix, s'il veut mettre en vigueur les dispositions du nouveau statut, que de le faire unilatéralement, comme ce fut le cas de toutes les dispositions législatives concernant l'Algérie. Mais une telle procédure ne réglera nullement le problème. D'autre part, le Gouvernement français a décliné l'offre de médiation faite par Sa Majesté Mohammed V, Roi du Maroc, et par Son Excellence Habib Bourguiba, Président de la République tunisienne. Et la guerre continue, avec ses atrocités, ses souffrances et ses pertes humaines.

Nous plaçons par conséquent nos espoirs dans les Nations Unies, et c'est la raison pour laquelle mon gouvernement attache une si grande importance au débat qui se déroule actuellement ici. Nous sommes certains que toute décision qui pourrait être prise par les Nations Unies serait conforme aux intérêts des parties et à l'esprit de la Charte, qui confie aux Nations Unies la responsabilité de maintenir la paix et d'assurer le respect des principes de la justice et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous espérons aussi qu'une telle décision ouvrirait la voie à une juste solution du problème. Nous pensons qu'elle contribuerait grandement à créer des conditions favorables à un règlement pacifique de la question algérienne.

A notre avis, il ne peut être question ici de concessions. Le seul problème soulevé est celui de la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie. Seule une décision dans ce sens peut favoriser un règlement juste et équitable. Le mythe de l'Algérie province française n'a plus le moindre crédit, et les craintes exprimées par certains quant à l'avenir des colons français ont été réduites à néant par l'exemple de certains cas similaires qui, ayant abouti à des solutions satisfaisantes, peuvent servir de précédents.

Par conséquent, tous les arguments aboutissent à une conclusion : ce n'est que sur la base de l'indépendance de l'Algérie que l'on peut espérer parvenir à une solution de l'ensemble du problème. Nous sommes persuadés que l'indépendance algérienne servirait non seulement les intérêts de l'Algérie, mais aussi ceux de la France. Cette solution permettrait à la France de sortir de l'impasse politique et économique actuelle et elle la libérerait du lourd fardeau que fait peser sur elle la guerre d'Algérie, ce fardeau que le peuple français n'est pas disposé à supporter encore longtemps.

M. LECHTCHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine ne peut partager l'opinion affichée par M. Pineau selon laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies ne serait pas compétente pour examiner la question algérienne. Nous estimons que l'Assemblée est parfaitement compétente pour discuter cette question ainsi que pour en rechercher la solution. Non seulement elle peut le faire, mais encore elle doit le faire, si elle veut se conformer à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Celle-ci, en effet, invite tous les pays à développer leurs relations amicales sur la base du principe de l'égalité des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

Puisque l'aggravation de la crise algérienne complique les relations entre la France, d'une part, et, d'autre part, la Tunisie et le Maroc, nous trouvons là un argument de plus en faveur de la compétence de l'Assemblée. L'Article 14 de la Charte indique en effet que "l'Assemblée générale peut recommander les mesures propres à assurer l'ajustement pacifique de toute situation, quelle qu'en soit l'origine, qui lui semble de nature à nuire au bien général ou à compromettre les relations amicales entre nations". Même si la situation ne menace pas la paix internationale, l'Assemblée générale peut donc s'occuper d'une question et présenter des recommandations à ce sujet.

Dans l'affaire qui nous occupe, le Gouvernement français a, en fait, renoncé à rechercher une solution pacifique et il s'est résolu à régler le problème par la force des armes. Il s'agit donc très exactement d'une question qui intéresse directement la paix et la sécurité du monde, et plus particulièrement de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Les événements qui se déroulent en Algérie n'ont pas leur origine dans des manoeuvres fomentées de l'extérieur, mais ils sont bien plutôt le résultat inévitable de l'évolution historique de la conscience nationale des peuples qui se libèrent de ce honteux système qu'est le colonialisme. Ceux qui veulent nous présenter le mouvement de libération nationale en Algérie comme résultant de l'intervention de forces extérieures essayent tout simplement de détourner l'attention de l'opinion publique mondiale de la réalité des événements d'Algérie.

M. Lechtchenko (RSS d'Ukraine)

L'Assemblée générale ne s'occupe pas de cette situation tragique pour la première fois. Cette situation a été débattue à la onzième session. Le 15 janvier 1957, l'Assemblée générale exprimait "l'espoir que, dans un esprit de coopération, une solution pacifique, démocratique et juste sera trouvée par des moyens appropriés, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies". L'opinion publique mondiale escomptait que la France prendrait des mesures pour réaliser les buts de cette résolution. Malheureusement, il n'en a rien été. On est forcé de constater que, depuis l'adoption de la résolution, aucun progrès n'a été enregistré, que la résolution est demeurée lettre morte, que la situation en Algérie, loin de s'améliorer, s'est aggravée.

L'attention du Secrétaire général a été appelée sur ce point par un certain nombre d'Etats Membres, le 15 avril 1957. Ils ont indiqué que les autorités françaises n'ont pris aucune mesure pour résoudre le problème conformément à la Charte, qu'aucune solution pacifique, démocratique et juste n'était en vue, tandis que la répression sanglante et brutale éloignait encore cette solution.

Ainsi, les principes énoncés par la résolution de l'Assemblée générale ont été ignorés et foulés aux pieds. Les autorités françaises mènent une guerre véritable contre le peuple algérien afin de réprimer ses aspirations légitimes à une existence souveraine et indépendante.

Les faits ont réfuté totalement les assertions de la propagande française selon lesquelles la France mènerait non pas une guerre contre le peuple algérien mais une politique de pacification et de réformes. Les mesures prises par les autorités françaises en Algérie témoignent d'un mépris constant du principe sacré du droit du peuple algérien à disposer de son sort. Aucune manifestation d'éloquence, aucun slogan ne peut masquer le caractère colonialiste de la politique suivie par la France en Algérie, en contradiction flagrante avec les principes historiques, avec les décisions de la conférence de Bandoung, comme avec la notion de coexistence pacifique. Encore que chaque jour davantage cette politique de pacification apparaisse vouée à l'échec, les autorités françaises en Algérie s'obstinent à la pratiquer, vouant la population algérienne à un écrasement sanglant. Les autorités françaises, comme l'ont constaté d'autres orateurs, continuent de miser sur la force armée. Plus de 600.000 soldats français sont stationnés en Algérie; un soldat pour 20 habitants. Des chiffres inquiétants des Français tués en Algérie ont été cités, l'an dernier, à l'Assemblée nationale

M. Lechtchenko (RSS d'Ukraine)

française. Depuis le début de la guerre jusqu'en avril dernier, 48.000 Algériens ont été tués. Au lieu de la pacification promise, la politique du Gouvernement français a conduit à une occupation militaire permanente.

La politique algérienne du Gouvernement français est réprouvée par de larges couches de la population française. En France même, d'éminentes personnalités politiques se montrent fort inquiètes de cette politique. Dans son appel à la conscience humaine, le Conseil de la Fédération des protestants français a manifesté sa préoccupation profonde de cette politique de répression et de force. On lit dans une lettre adressée au Président de la République française par 61 savants : nous sommes convaincus que le recours à de telles méthodes a un effet démoralisant sur la jeunesse de notre pays; elles représentant aussi une menace pour les valeurs morales de l'ensemble de notre nation.

Cette préoccupation de larges couches de la population françaises apparaît plus évidente encore si l'on sait que la guerre d'Algérie est l'une des causes directes des graves difficultés économiques et financières qu'éprouve la France. Chaque année, les opérations militaires en Algérie coûtent aux contribuables français près de 2 milliards de dollars. Cela signifie qu'elles coûtent actuellement à la France beaucoup plus que n'a jamais coûté la guerre d'Indochine. Pour couvrir ces charges, de nouveaux impôts continuent d'être appliqués, sans parler de l'impôt du sang que doivent payer des milliers de jeunes Français.

La politique des autorités françaises en Algérie procède de l'idée erronée que le peuple algérien n'est pas mûr pour une existence souveraine et indépendante, qu'il a besoin de la tutelle économique et politique de la France. Les autorités politiques françaises, cherchant à démontrer la légitimité et l'inéluctabilité de la présence française en Algérie, nous engagent à adopter la thèse de la dépendance de l'Algérie à l'égard de la France, en particulier dans le domaine économique. Sans capital français, sans expérience économique française, nous disent-elles, l'Algérie serait condamnée à la stagnation; la conclusion s'ensuit que le peuple algérien devrait rechercher non point son indépendance économique et politique, mais le renforcement des liens économiques et politiques avec la France.

Les milieux dirigeants français, en menant cette politique brutale, ont recours à des expédients politiques divers. Un de ces expédients, qui montre que le Gouvernement français ne prend aucune mesure tangible pour faire droit aux

M. Lechtchenko (RSS d'Ukraine)

aspirations légitimes du peuple algérien, est constitué par la loi-cadre. On a déjà fait observer ici, avec pertinence (je songe notamment aux déclarations des représentants de la Syrie et de l'Arabie Saoudite), qu'aucune disposition de cette loi-cadre n'oblige la France à octroyer à l'Algérie l'indépendance, alors même que la majorité musulmane prévue à l'Assemblée législative algérienne l'exigerait à l'unanimité.

M. Lechtchenko (RSS d'Ukraine)

Nous sommes malheureusement obligés de constater que ce programme est fondé sur l'idée injuste qui veut que l'Algérie fasse partie intégrante de la France.

Comment donc serait-il possible de trouver une véritable solution au problème algérien?

Le Gouvernement français devrait reconnaître le droit du peuple algérien à disposer de lui-même; il devrait mettre fin aux opérations militaires et devrait entamer des négociations avec les représentants du peuple algérien; il devrait enfin reconnaître la volonté de la majorité de ce peuple. Seule cette méthode permettra de résoudre la question algérienne.

Comme tous les autres peuples, le peuple algérien a le droit indéniable et légitime de disposer de lui-même. Seul l'octroi à ce peuple de la jouissance de ce droit sacré est susceptible de ramener la paix et l'ordre en Algérie.

Dans sa déclaration devant la Première Commission, la délégation de la France a affirmé que, dans les circonstances actuelles, l'octroi au peuple algérien du droit de disposer de lui-même aboutirait fatalement au démembrement de l'Algérie en deux ou même plusieurs Etats; l'un de ces Etats, où la majorité serait européenne, serait développé et pourrait vivre d'une manière heureuse; mais les autres Etats, où se trouverait une majorité arabe, seraient condamnés à la stagnation.

Cependant, nous sommes en droit de nous demander pourquoi le pays devrait en venir, en fin de compte, à un démembrement et pourquoi ce démembrement est inévitable. En somme, nous avons sous les yeux l'exemple du Maroc et celui de la Tunisie, pour lesquels le droit du peuple à disposer de lui-même n'a pas provoqué de démembrement et où les Européens jouissent de tous les droits et de toutes les libertés du citoyen. Est-ce qu'il ne pourrait pas se reproduire en Algérie ce qui s'est produit au Maroc et en Tunisie?

En outre, nous devons tenir compte du fait qu'en Algérie, les Européens, pour la plupart, ne s'intéressent pas à la politique du colonialisme et n'ont rien à voir avec cette politique. Ne croyez-vous pas que ce soit une circonstance de nature à faciliter la solution du problème algérien?

MVE/cdM

M. Lechtchenko (RSS d'Ukraine)

Le peuple ukrainien éprouve une grande sympathie pour les aspirations du peuple algérien à se prévaloir de son droit de disposer de lui-même. Nous souhaitons que le problème de l'Algérie soit résolu d'une manière pacifique, juste et démocratique, et dans l'esprit de notre époque. Nous voulons espérer que l'Organisation des Nations Unies contribuera d'une manière importante à la solution de ce problème. Nous voulons également espérer que l'arrêt des hostilités en Algérie et la satisfaction accordée aux aspirations légitimes du peuple algérien permettront de rétablir, entre la France et l'Algérie, des relations d'amitié et de collaboration dont les deux pays retireront des avantages réciproques.

M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La Première Commission examinait, au mois de février dernier, la question d'Algérie. A cette date comme aujourd'hui, notre discussion s'attaquait aux mêmes problèmes; elle révélait les mêmes profondes divergences de méthodes et de points de vues. En même temps, la discussion montrait que les membres de la Commission comprenaient parfaitement tout ce qu'impliquait cette question si complexe. C'est la raison pour laquelle notre discussion s'est terminée par l'adoption, à l'unanimité, d'une résolution qui exprimait "l'espoir que, dans un esprit de coopération, une solution pacifique, démocratique et juste sera trouvée par des moyens appropriés, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies." (Résolution 1012 (XI))

Les Etats-Unis appuyèrent cette résolution. Nous pensions que l'expression unanime d'une opinion de la communauté internationale donnerait une impulsion nouvelle à une évolution vers une solution pacifique. Cette résolution avait un sens profond pour tous ceux qui s'intéressent vraiment au maintien de la paix en Afrique du Nord. Les Etats-Unis avaient la conviction, à cette date comme aujourd'hui, que l'Assemblée générale devrait éviter, en ce qui concerne la question d'Algérie, toute mesure susceptible de porter préjudice aux perspectives de solution pacifique.

Au cours de nos discussions antérieures sur cette question, les Etats-Unis ont déjà exprimé l'espoir qu'il se produirait une évolution pacifique dans la situation de l'Algérie. Nous conservons cet espoir. A l'ouverture de notre discussion actuelle, le Ministre des affaires étrangères de France, M. Pineau, a demandé, dans un plaidoyer sincère, que son gouvernement soit mis en mesure de continuer ses tentatives pour aboutir à une solution pacifique, démocratique et juste, comme celle que l'Assemblée générale avait en vue au mois de février dernier.

L'Assemblée nationale française a fait un pas, la semaine dernière, en adoptant pour l'Algérie une loi qui traite des relations dans cette communauté. Cette loi suggère une méthode qui pourrait permettre d'ajuster ces relations, en Algérie, d'une manière constructive et amicale. Dans ces conditions, il est souhaitable, au sein des Nations Unies, que nous nous abstenions de toute mesure qui pourrait entraver les progrès vers une solution pacifique et équitable.

Reste une considération d'intérêt immédiat, que j'avais déjà soulignée au mois de février dernier, à savoir la nécessité de mettre fin à la violence et aux effusions de sang en Algérie; il n'est pas douteux que cela contribuerait à créer une situation dans laquelle les aspirations légitimes de tout le peuple de l'Algérie pourraient être satisfaites. A cet égard, nous sommes heureux d'avoir entendu M. Pineau réitérer ici l'intention de la France de négocier un cessez-le-feu, de tenir des élections générales et d'élaborer, avec la collaboration des représentants élus, une structure nouvelle pour l'Algérie. Jusqu'à présent, notre discussion a démontré que nous étions d'accord pour reconnaître les difficultés soulevées par le problème algérien. Les orateurs qui se sont exprimés l'ont fait d'une manière extrêmement modérée; l'esprit de conciliation est très net. Les Etats-Unis espèrent que c'est cet esprit qui prévaudra.

Les Etats situés dans cette région se sont montrés particulièrement préoccupés par le souci de trouver une méthode conduisant à la paix, la tranquillité et la stabilité. L'offre de bons offices faite récemment par les Gouvernements du Maroc et de la Tunisie reflètent bien ce souci naturel. Les Etats-Unis comprennent les raisons valables qui ont provoqué cette offre et l'esprit conciliant et constructif dans lequel elle a été faite. Bien entendu, le succès d'une initiative de ce genre dépend de l'accord des parties principalement intéressées. Ceci est vrai, d'ailleurs, dans le cas de l'Algérie comme dans tous les autres. Il s'ensuit que cette initiative exige l'appui de la France, qui assume les responsabilités fondamentales en l'espèce. Si la France n'estime pas que, dans les circonstances actuelles, cette offre de bons offices peut aider à trouver une solution satisfaisante, nous devons espérer que, dans un avenir pas trop éloigné, les circonstances permettront que des mesures de cette nature soient prises en vue de favoriser une solution pacifique.

En attendant, les Etats-Unis pensent que la France devrait jouir d'une opportunité nouvelle de mettre en oeuvre une politique qui permettra une évolution vers la stabilité et la paix en Algérie, et cela de manière à donner satisfaction aux aspirations de l'ensemble du peuple de l'Algérie.

M. BRATANOV (Bulgarie) : A la dernière session, l'Assemblée générale votait une résolution sur la question algérienne. Cette résolution envisageait "une solution pacifique, démocratique et juste" du problème "conformément aux principes de la Charte des Nations Unies".

Sans aucun doute, la référence aux principes de la Charte se rapportait, en effet, à l'Article 1, alinéa 2, de la Charte, c'est-à-dire au cas où l'Assemblée générale avait en vue l'application "du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes".

Malgré les termes vagues de la résolution du 15 février, la délégation de la République populaire de Bulgarie espérait que cette résolution permettrait de trouver une solution rapide et juste du problème et qu'elle contribuerait à la cessation de la guerre et de l'effusion du sang en Algérie.

D'ailleurs, cet espoir était aussi partagé par la grande majorité des délégations. C'était apparemment aussi l'espoir de l'opinion publique en France et du peuple français qui s'attendait à ce que, à la session actuelle de l'Assemblée générale, la France ne se présente pas sans avoir fait des pas sérieux vers la solution pacifique du problème algérien.

A présent, lorsque nous examinons de nouveau la question algérienne, la guerre d'Algérie n'a malheureusement rien perdu de sa violence. L'espoir de tous les peuples épris de paix qu'une solution de la question algérienne conforme à la Charte des Nations Unies puisse être trouvée, ne fut pas réalisé. On ne saurait manquer de noter que, sous ce rapport, ce sont également les espérances du peuple français qui ont été déçues, ce peuple ayant clairement exprimé, lors des élections parlementaires de janvier 1956, sa volonté en accordant dans sa grande majorité sa confiance aux partis et dirigeants politiques qui appuyaient l'idée d'une solution rapide, pacifique, équitable et démocratique du problème algérien. Cependant, les milieux colonialistes ont fait obstacle à la réalisation du mandat explicite du peuple français relatif à une telle solution du problème algérien.

La délégation bulgare a déclaré à maintes reprises que le gouvernement et le peuple bulgares s'opposent à toute oppression et à tout esclavage colonialistes, qu'ils sont en faveur d'une solution juste du problème algérien, solution qui serait conforme aux intérêts des peuples français et algérien ainsi que de la paix et de la coopération internationales.

M. Bratanov (Bulgarie)

Notre délégation est d'avis qu'il n'existe pas d'obstacles insurmontables à une telle solution du problème si les deux parties font preuve de bonne volonté en évaluant de façon consciencieuse les réalités.

En premier lieu, nous partageons l'avis, exprimé d'ailleurs par un grand nombre de délégations, qu'en Algérie le Gouvernement français doit faire face à un véritable mouvement de libération nationale et qu'il s'agit de la lutte de tout un peuple pour une vie politique indépendante. Il est absurde de continuer à prétendre qu'une armée moderne de plus d'un demi-million d'hommes, renforcée par des dizaines de milliers de forces policières et de gendarmerie, mène une guerre en règle contre quelques milliers de "terroristes et bandits" depuis plus de trois années.

L'histoire des mouvements de libération nationale et de résistance des peuples démontre d'une manière éloquente qu'une lutte armée ne saurait réussir sans l'appui de larges masses populaires, de la grande majorité du peuple et si, par conséquent, cette lutte ne répond pas aux intérêts vitaux du peuple tout entier et à ses aspirations à la liberté et à l'indépendance.

Nous sommes d'avis qu'il est prématuré d'appuyer, devant l'Organisation des Nations Unies, la thèse d'une prétendue "pacification" de l'Algérie qui serait en voie de se terminer dans le proche avenir. Tous les faits prouvent que cette affirmation est loin de la vérité.

Dans ces conditions, l'idée d'imposer une solution du problème algérien par la force des armes, une solution fondée sur la fiction juridique "Algérie - partie intégrante de la France" ou "Algérie - question française" est certainement la voie la moins appropriée, le moyen le moins opportun pour la réalisation d'une solution pacifique, démocratique et juste du problème algérien. En tout cas, ce serait le moyen le moins conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et à la décision de l'Assemblée générale du 15 février.

Tout ceci nous pose la question de la décision à prendre à la présente session sur le problème algérien.

Il est indispensable d'apprécier la situation d'une manière objective et, en tout cas, de reconnaître un fait essentiel : le peuple algérien lutte pour son indépendance et pour la reconnaissance de son droit d'auto-détermination. Il a dû recourir à la lutte armée, non pas pour obtenir des promesses de réformes qui seraient octroyées par une administration étrangère, mais pour pouvoir diriger ses propres affaires. Après 127 ans de domination coloniale, le soin du Gouvernement français de sortir le peuple algérien de son état arriéré, tant économique que

culturel, de la misère et de l'ignorance, est évidemment trop tardif. Toutes les promesses de réformes se heurtent au scepticisme justifié de la population algérienne qui a eu déjà plusieurs occasions de constater que ces promesses ne sont pas sincères. Tous les nouveaux plans de réformes, d'ailleurs, ne sont que des palliatifs qui viennent trop tard si l'on considère les proportions prises par le mouvement de libération nationale et les aspirations du peuple algérien.

A la dernière session de l'Assemblée générale comme à la présente, la délégation française a fait état des fonds importants consacrés par la France à l'Algérie. On a fait ressortir que c'étaient là de grands sacrifices de la part de la France, consentis dans le but d'aider le développement économique et de favoriser le relèvement du niveau de vie de la population algérienne.

M. Bratanov (Bulgarie)

Certes, les Algériens ne verraient aucun inconvénient à ce qu'une part beaucoup moins importante de ces fonds soit dépensée par le Gouvernement français dans le cadre d'une Algérie libérée et indépendante, c'est-à-dire dans un climat de paix et de confiance réciproques entre le peuple français et le peuple algérien. L'abolition du système colonial en Algérie permettrait à ce pays de bénéficier, dans une mesure considérablement plus grande, de la coopération et de l'aide françaises. En même temps, cela ouvrirait à l'économie française elle-même des perspectives nouvelles en ce qui concerne le marché algérien, aujourd'hui trop restreint par l'appauvrissement d'une population surexploitée.

Plusieurs délégations ont posé la question suivante : quel est le devoir de l'Organisation des Nations Unies; quelle serait la décision de sa part qui pourrait contribuer de la manière la plus efficace à la solution rapide et juste du problème algérien et surtout à la cessation de la guerre cruelle d'Algérie dans les délais les plus rapides?

En premier lieu, à notre avis - et tous les événements, depuis la dernière session, l'ont d'ailleurs prouvé - l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies doit faire un pas important par rapport à la décision adoptée unanimement en février. L'Assemblée générale doit affirmer d'une manière qui ne prête pas à l'ambiguïté le droit du peuple algérien à disposer de lui-même, droit solennellement consacré par la Charte de notre Organisation. Le problème algérien est un problème qui se pose à l'ONU avec toute sa gravité et on ne saurait admettre son renvoi d'une session à l'autre. Il faut exploiter toutes les possibilités mises à la disposition de notre Organisation par la Charte pour trouver une solution au problème algérien qui, sans aucun doute, crée un danger pour la paix et la sécurité et trouble l'harmonie entre les nations dans cette région du monde.

L'Organisation des Nations Unies doit également souligner clairement que la seule voie efficace pour arriver à une telle solution est la voie des pourparlers entre le Gouvernement français et les représentants du peuple algérien. On ne saurait réellement penser qu'il est possible d'étouffer par la force le mouvement algérien de libération nationale. Encore moins pourrait-on concevoir une solution du problème algérien en niant son caractère international ainsi que la compétence

de l'Organisation des Nations Unies et la possibilité de sa contribution active à la solution pacifique et rapide de cette question.

En même temps, la délégation bulgare estime nécessaire de souligner qu'une solution pacifique, démocratique et juste du problème algérien, fondée sur le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, est précisément la solution qui répondrait le mieux aux traditions du grand peuple français. En tout cas, une telle solution permettrait à la France de se montrer digne de ses grandes traditions démocratiques de liberté, d'égalité et de fraternité, où les peuples du monde entier, durant plusieurs générations, ont puisé inspiration et force dans leur lutte contre l'oppression étrangère.

Est-il absolument nécessaire d'attendre que le droit du peuple algérien à l'indépendance et à l'auto-détermination soit définitivement acquis au prix de souffrances incommensurables du peuple algérien et des lourds sacrifices du peuple français? Pourquoi approfondir l'abîme entre les deux pays dans une mesure qui rendrait beaucoup plus malaisée les relations futures entre le peuple algérien libre et la France, relations qui, sans aucun doute, devraient être des plus proches et des plus amicales dans l'intérêt des deux peuples?

Les intérêts véritables du peuple algérien aussi bien que ceux du peuple français exigent qu'une fin soit mise à ce conflit, source de larmes, de sang et de destruction, qu'une fin soit mise à cette guerre qui trouble la paix et les bonnes relations entre les Etats de cette région du monde.

Il est nécessaire, par conséquent, pour la solution du problème algérien, de faire prévaloir toute initiative qui pourrait contribuer aux négociations entre le Gouvernement français et le peuple algérien, de faire prévaloir l'esprit de négociation sur toute solution imposée par la force des armes. De cette façon, l'Organisation des Nations Unies contribuerait à la naissance de l'indépendance d'une nation libre ayant un riche passé historique, une nation qui, on ne saurait en douter un instant, donnera son digne apport à la communauté des nations pour l'établissement d'un monde meilleur.

M. QUIROGA GALDO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Nous avons lu dans la presse mondiale que les Nations Unies examinaient le problème de l'Algérie dans une atmosphère de calme qui touchait à l'indifférence. Selon ces remarques, une sérénité extraordinaire régnerait au sein de notre Commission, sérénité qui, en apparence, contrasterait avec le caractère dramatique d'une guerre qui augmente d'heure en heure la somme de douleurs et d'irritation chez des peuples qui ont toujours mérité la sympathie de l'humanité civilisée.

En vérité, le caractère académique qui, selon certains observateurs, est celui de nos débats, ne ressemble en rien à de l'indifférence, tout au moins à notre avis. Nous nous trouvons en présence d'un phénomène psychologique peu fréquent qui résulte de l'étonnement collectif à l'égard de la lutte menée par une nation qui, depuis 1789 jusqu'à nos jours, a versé généreusement son sang pour le triomphe de la liberté et la garantie de la victoire des principes les plus élevés de justice et de fraternité. Le sentiment aussi bien que la raison nous font adopter une certaine attitude à l'égard de la France mais cette attitude ne peut certainement pas être une attitude belliqueuse. Comment renier ce qui fut, ce qui est une règle constante dans notre vie à l'égard du pays créateur des droits de l'homme et du citoyen ? Nous continuons à croire que la France est la démocratie la plus parfaite de notre temps. Nous ne partageons pas l'opinion selon laquelle la démocratie française se meurt dans l'anarchie et l'impotence. La survivance de la liberté en France s'exprime dans les mêmes termes qu'elle le faisait dans l'Athènes de Solon. Il ne faut pas oublier que dans la Grèce de cette époque le plein exercice de la liberté amenait des divergences de vues de toutes sortes lesquelles, loin d'être des preuves d'impotence, ont toujours constitué l'expression la plus authentique de la pratique de la liberté. Nous éprouvons la plus profonde aversion à l'égard de toute supposition relative à l'avènement probable ou possible d'un régime dictatorial ou tout au moins de type autoritaire en France. Si cela arrivait à Paris, le monde libre aurait fait un pas en arrière dans l'évolution politique des nations contemporaines.

C'est de cette façon que la délégation bolivienne envisage le problème de l'Algérie. Nous ne devons rien faire ici qui tende à diminuer le prestige de la France, qui puisse affaiblir le régime de liberté et de démocratie qui préside à son destin politique.

M. Quiroga-Galdo (Bolivie)

L'entêtement de la France à maintenir sa présence en Algérie ne saurait être attribué uniquement à des mobiles intéressés. Il ne s'agit pas, dans ce cas là, de colonialisme égoïste, mais d'un sentiment qui peut-être a perdu tout son sens à notre époque matérialiste. Il s'agit de l'amour de la gloire, chez un peuple qui a toujours été inspiré par le désir de l'éternité. Si ce sentiment de gloire et d'immortalité a poussé le peuple français à commettre une erreur, il appartient aux Nations Unies de lever le rideau qui cache la réalité et d'exprimer le voeu des collectivités qui, selon l'influence et l'exemple de la France elle-même, aspirent à la liberté et à l'indépendance politique.

Mon pays, ainsi que toutes les nations de l'Amérique latine, a accédé à l'indépendance grâce à l'enseignement des Encyclopédistes et au triomphe de la Révolution française, dont l'idéal a été défendu, de façon quelque peu paradoxale, par les légions de l'empire de Napoléon. Sans la pensée des Encyclopédistes, sans l'effort guerrier des soldats de Bonaparte, l'heure de la libération aurait-elle sonné pour l'Amérique latine, dans les premières années du XIXème siècle?

C'est un peu ce qui se passe aujourd'hui en Afrique du Nord. La lutte du peuple algérien pour son indépendance est une conséquence directe de la lutte du peuple français contre la tyrannie d'Hitler. Des milliers d'Algériens ont lutté dans le maquis à côté des héros français et c'est en combattant avec eux qu'ils ont appris que la dignité et l'honneur du citoyen ne peuvent s'épanouir que dans le cadre de l'indépendance nationale. C'est dans ce fait, et non pas ailleurs, qu'il faut chercher l'origine immédiate de la rébellion algérienne. En effet, cette lutte menée depuis trois ans sur le sol africain n'est pas un combat contre la France. Bien au contraire, il s'agit de la révolte d'un esprit formé à l'idéalisme français contre un système colonial dépassé dans le reste du monde, et dont la survivance artificielle en Afrique du Nord porte préjudice non seulement aux Musulmans et aux Européens d'Algérie, mais aussi aux 45 millions d'habitants de la France continentale.

Le malentendu dramatique de la rébellion réside dans le fait que les peuples directement intéressés à la question perdent le sens des réalités. On regarde comme une guerre ce qui est en réalité une révolution. Il n'y a pas de guerre en Algérie, il y a la révolution, une révolution musulmane semblable à la Révolution française de 1789, qui cette fois a pour but la réorganisation de la société franco-musulmane sur des bases nouvelles de collaboration fraternelle dans l'égalité.

M. Quiroga-Galdo (Bolivie)

Il ne fait aucun doute qu'en France, les citoyens les plus éminents voient sous ce jour les événements d'Algérie. La position, en apparence irréductible, d'un grand nombre de parlementaires français devant la possibilité d'internationaliser le problème, révèle, en réalité, une volonté, non exprimée mais très évidente, de résoudre le conflit sur le plan intérieur, comme cela fut le cas pour la Tunisie et le Maroc.

Il ne faut pas oublier que la présence de la France en Afrique du Nord a été et demeure quelque chose de plus qu'une oeuvre de colonisation. La France a apporté aux pays placés dans le cadre du régime de protectorat ce que les autres colonisations n'ont jamais connu : son sens élevé de la culture et de la civilisation, basé sur le respect de la dignité humaine et des droits du citoyen. C'est pour cela que l'on peut percevoir une hésitation dictée par un noble sentiment dans les actes des hommes d'Etat de la Tunisie et du Maroc, du président Bourguiba et du roi Mohamed V, à la pensée que pourraient se détériorer les liens d'amitié qui unissent leurs pays respectifs à la France, patrie universelle de l'humanité.

La délégation bolivienne estime qu'il serait inutile et même dangereux de faire la balance des sacrifices consentis jusqu'ici par les peuples de la France et de l'Algérie dans la guerre révolutionnaire où leurs fils s'affrontent. Nous croyons fermement que l'effusion de sang, la destruction des richesses économiques du pays et les souffrances endurées par les deux adversaires doivent prendre fin le plus rapidement possible et que l'héroïsme dont font preuve les Algériens et les Français doit encourager toutes les nations à rechercher une solution viable. C'est dans cette intention que j'exprime l'espoir que les offres de médiation des Gouvernements du Maroc et de la Tunisie pourront servir de base à la recherche d'un accord inspiré des principes de la Charte des Nations Unies et surtout du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cet accord tiendrait compte des justes revendications du valeureux peuple algérien et des intérêts légitimes de la France, résultat du labeur infatigable de ses fils durant plus d'un siècle.

Il n'appartient pas à notre Organisation mondiale de déterminer les formes politiques que pourront prendre à l'avenir les Membres qui la composent. Cependant, rien ne nous empêche de prévoir l'avènement d'un groupe d'Etats de caractère entièrement nouveau. Ces nouvelles formules politiques ne peuvent être définies

M. Quiroga-Galdo (Bolivie)

que par des impératifs culturels, géographiques et économiques. En ce qui concerne le problème algérien, il est facile de constater que ces impératifs se trouveront entre les rives européennes et africaines de la Méditerranée, et il faudra associer harmonieusement la France, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Ma délégation estime que le jour n'est pas éloigné où il faudra organiser une confédération de ces quatre Etats, dont les caractéristiques seraient entièrement nouvelles et dans laquelle les attributs de la souveraineté et de l'indépendance de chacun seraient renforcés par l'union indissoluble des quatre nations. Ce n'est que dans ces conditions que la France et les Etats d'Afrique du Nord seront à même d'accentuer leur personnalité nationale en attribuant la priorité à l'amélioration sociale, qui, à notre avis, représente le principal élément constitutif de l'Etat, à côté du gouvernement du territoire et de la population. L'objectif social de la cohésion franco-maghrébiennne, entrevu déjà par les plus éminents citoyens de la France et du Maghreb, permettra de réaliser non seulement les aspirations les plus ambitieuses du développement économique et social mais aussi le désir général de voir se matérialiser une union euro-africaine entre les Etats, de l'est à l'ouest.

S'inspirant de ces idéaux, qui à son avis sont respectés de tous les hommes de bonne volonté, la délégation de la Bolivie forme des vœux pour que surgisse de notre débat une orientation positive qui permette dans un bref avenir la collaboration féconde des peuples de l'Algérie, de la France, de la Tunisie et du Maroc, unis en un groupe d'Etats libres, indépendants et souverains.

M. NASE (Albanie) : Malgré l'espoir exprimé par l'Assemblée générale dans sa résolution 1012 (XI) du 15 février dernier pour qu'une solution pacifique, démocratique et juste soit trouvée à la question algérienne, cette question est revenue devant les Nations Unies sans qu'aucun progrès ait été réalisé dans ce sens. Au contraire, en raison de l'attitude négative du Gouvernement français, la situation tragique qui règne en Algérie s'est encore aggravée durant la période écoulée, la guerre a augmenté en ampleur et en intensité avec toutes les conséquences qu'elle comporte en pertes humaines et en destruction; elle est devenue une cause d'anxiété croissante et crée en ce moment un réel danger pour la paix dans cette région du monde.

Ainsi que nous avons eu l'occasion, lors de la onzième session de l'Assemblée générale, de le déclarer, nous considérons la lutte du peuple algérien comme l'une des manifestations nombreuses, dont nous sommes les témoins depuis la fin de la dernière guerre mondiale, des peuples qui luttent pour la liquidation du régime colonial, pour la libération nationale et l'accession à l'indépendance. Après la dernière guerre mondiale, des peuples représentant des centaines de millions d'habitants, tels que la grande Chine, l'Inde, l'Indonésie, les pays arabes et d'autres, sont parvenus à se libérer du joug colonial. A notre époque, le colonialisme touche à sa fin.

Après les victoires remportées par tous ces peuples dans leur lutte de libération nationale, il est facile de comprendre la renaissance et la consolidation de la conscience nationale du peuple algérien qui est trempée dans une longue lutte de résistance séculaire. Il est facile de comprendre sa soif ardente de liberté et d'indépendance, son abnégation, sa lutte héroïque pour se libérer le plus tôt possible du joug colonial et accéder à l'indépendance aux côtés de ses frères syriens, égyptiens, soudanais, tunisiens, marocains et autres.

Le Gouvernement français, invoquant des arguments de pure forme et de caractère unilatéral fondés sur une fiction et démentis par la réalité des faits et par des documents ou conventions internationaux, a prétendu et continue de prétendre que l'Algérie fait partie intégrante de la France en tant que départements français, partant, que toute question relative à l'Algérie relève de la compétence nationale de la France et que les Nations Unies n'ont pas compétence de s'intéresser au règlement du problème algérien. Il n'est pas dans

notre intention de reprendre une discussion sur ce sujet largement débattu, aussi bien à cette session qu'à la session précédente, par plusieurs délégations qui ont bien mis en évidence le mal fondé de la thèse française, mais je me permettrai seulement de souligner que le caractère international de la question algérienne ne peut être contesté. Tout d'abord, qui pourrait prétendre que le foyer de guerre couvrant actuellement toute l'Algérie et parfois débordant même hors de ses frontières, avec de graves répercussions sur les relations franco-tunisiennes et franco-marocaines, ne constitue pas une menace pour la paix? Par son caractère même, le problème algérien prend de plus en plus une place très importante dans les préoccupations internationales. Ainsi cette question a été examinée dans de nombreuses conférences internationales dont la Conférence de Bandoung qui a été évoquée ici par le Ministre des affaires étrangères de la France à propos du principe de la non intervention dans les affaires intérieures des Etats et à laquelle étaient représentés 29 pays d'Asie et d'Afrique. De même cette question, pour la deuxième fois, est débattue de façon approfondie à notre Organisation comme touchant directement à la cause de la paix et aux principes fondamentaux de la Charte, notamment à celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Et que prouvent enfin une série d'événements internationaux relatifs à l'Algérie comme les derniers entretiens du Président de la République de Tunisie et du Roi du Maroc ainsi que leur offre de bons offices, ou la rencontre à Paris du Président du conseil français et du Premier ministre britannique, ou même encore les discussions à ce sujet du Ministre des affaires étrangères de la France, M. Pineau, avec le Secrétaire d'Etat américain et avec les représentants des autres Etats Membres des Nations Unies? Tous ces faits et d'autres encore sont suffisamment convaincants et prouvent incontestablement le caractère international de la question algérienne.

Sans doute il y aurait eu une possibilité que la question algérienne ne fût pas réexaminée à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies si le Gouvernement français, répondant à la recommandation unanime de l'Assemblée générale exprimée dans sa résolution 1012 (XI), avait seulement essayé de trouver un règlement pacifique avec les représentants du Front algérien de libération nationale qui sont pleinement qualifiés pour parler au nom du peuple algérien.

Toute tentative sincère du Gouvernement français dans ce sens aurait trouvé toute la bonne volonté du F.L.N. qui s'est toujours déclaré prêt à entamer des négociations. Mais le Gouvernement français a suivi une voie opposée. Toutes les fois qu'une occasion s'est présentée de résoudre le problème par la négociation, il s'est efforcé de l'éviter et a rejeté, sous divers prétextes, toute proposition en ce sens.

Le même accueil a été réservé de sa part à la déclaration qui vient d'être faite par les chefs de deux Etats voisins de l'Algérie, le Roi du Maroc et le Président de la République tunisienne qui, en offrant leurs bons offices, ont adressé aux parties en conflit un pressant appel pour engager des négociations en vue d'aboutir à un règlement pacifique du problème sur la base de l'indépendance de l'Algérie, en sauvegardant les intérêts de la France. Il convient de souligner que la proposition de la Conférence de Rabat a été faite après consultation avec les représentants du F.L.N., ce qui prouve encore une fois la sagesse et la bonne disposition de ces derniers pour une solution négociée.

Or le Gouvernement français a purement et simplement repoussé cette autre initiative sous le prétexte, comme le Ministre des affaires étrangères de la France, M. Pineau, nous l'a rappelé à cette Commission, qu'il ne reconnaît pas les responsables du F.L.N. en tant que représentants du peuple algérien en lutte pour sa libération nationale et qu'il considère que les deux gouvernements médiateurs ne peuvent contribuer utilement au règlement du problème algérien parce qu'ils sont sous l'influence du F.L.N.

Tous ces faits nous prouvent que le Gouvernement français est décidé à poursuivre en Algérie sa politique de force et de violence. C'est là une conséquence de sa politique colonialiste qui le pousse à soutenir obstinément que l'Algérie est une partie intégrante de la France. C'est ce que reflète la loi-cadre adoptée ces jours-ci par l'Assemblée nationale française et présentée ici par le délégué de la France.

Plusieurs délégations ayant largement commenté cette loi, nous ne considérons pas nécessaire d'en entreprendre une analyse détaillée. Toutefois, nous tenons à souligner que cette loi votée par le Parlement français pour définir le statut algérien, sans aucune consultation avec le peuple algérien, constitue un acte

unilatéral octroyé par la France. Cela est en contradiction avec les déclarations faites à plusieurs reprises par les personnalités dirigeantes de la France. Ainsi dans son discours d'investiture du 31 janvier 1956, l'ancien président du conseil français, M. Guy Mollet, disait :

"Il doit être solennellement affirmé par l'Assemblée nationale que le sort futur de l'Algérie ne sera en aucun cas déterminé unilatéralement".

De même, le Ministre des affaires étrangères de la France, à la onzième session de l'Assemblée générale, précisait que le Gouvernement français voulait une solution négociée par des méthodes démocratiques et non pas imposée unilatéralement. Ainsi donc, même de ce point de vue, la loi-cadre constitue une régression.

En ce qui concerne son contenu, étant donné que cette loi est dominée par la formule "l'Algérie est partie intégrante de la République française", elle ne tient aucun compte de l'un des principes de base de la Charte, celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle ferme ainsi la porte à toute perspective d'indépendance de l'Algérie et est, de ce fait, inacceptable pour le peuple algérien.

Conformément à la vieille devise impérialiste "diviser pour régner", la loi-cadre prévoit le morcellement de l'Algérie en territoires autonomes et la création de certaines institutions fédérales. Et, bien que la délégation française nous parle ici d'une large autonomie de gestion assurée par cette loi, on se demande en quoi consisterait cette autonomie si les principaux pouvoirs, tels la défense nationale, les affaires extérieures, la justice, la monnaie, les douanes, le contrôle de l'enseignement, etc. devaient être détenus par les autorités françaises.

De toute évidence, la loi-cadre ne tend qu'à servir de moyen pour prolonger la domination colonialiste en Algérie en essayant de la camoufler quelque peu, et, comme telle, elle n'aboutira à rien d'autre qu'à faire prolonger la sanglante guerre d'Algérie. En bref, la loi-cadre ne règle rien; au contraire, elle postule la poursuite de la guerre.

Nous en trouvons la confirmation dans les déclarations des hautes personnalités françaises qui, s'accrochant à la thèse de "l'Algérie française", soutiennent, sous une forme ou sous une autre, qu'aucune négociation n'est possible et qu'une solution unilatérale française doit être imposée à l'Algérie par la guerre. Le fait que le Gouvernement français demande le cessez-le-feu, sans reconnaître le droit du peuple algérien à l'indépendance, prouve, encore une fois, que ce gouvernement s'est acculé à la guerre comme moyen de perpétuer l'asservissement colonial de l'Algérie.

Ainsi s'explique la continuation de la guerre en Algérie qui devient chaque jour plus meurtrière et plus destructrice. Les effectifs engagés de part et d'autre ont augmenté de beaucoup depuis la dernière session de l'Assemblée générale et les nouvelles les plus récentes confirment l'extension et l'intensification de la guerre, ce qui contredit les prétentions du Gouvernement français, tant de fois répétées, relatives à la détente. Selon des informations de sources

dignes de foi et confirmées ici par les déclarations des représentants qui m'ont précédé, les forces algériennes qui se sont engagées dans la lutte de libération nationale ont presque triplé durant l'année en cours; leurs rangs grossissent chaque jour davantage; elles sont de mieux en mieux équipées, surtout en armement d'origine française, ce qui a d'ailleurs été l'une des caractéristiques de libération nationale de notre temps de voir les combattants de la liberté équipés par les armes de l'adversaire. Ainsi que nous l'avons mentionné précédemment, la guerre de libération que mène l'héroïque peuple d'Algérie s'étend maintenant à tout le pays, dont une bonne partie est libérée de la domination française et administrée par les forces combattantes du FLN.

Aux actions de guérilla s'ajoutent de véritables engagements militaires qui se déroulent dans diverses régions du pays. La lutte des vaillants combattants algériens est celle d'un peuple résolu à rejeter à jamais le joug colonial, à mettre fin à la domination étrangère, à vivre libre et à prendre en mains les destinées de la nation. En tant que lutte de libération nationale, elle constitue par elle-même une force indomptable et elle jouit de la sympathie et de l'appui moral de tous les peuples arabes, ainsi que des peuples progressistes du monde entier.

Avec le renforcement de la lutte du peuple algérien, les forces françaises en Algérie ont été aussi considérablement augmentées. Selon les chiffres connus, les effectifs de l'armée française régulière qui, d'ailleurs, se composent principalement des forces françaises de l'OTAN, atteignent environ 750.000 hommes. La guerre d'Algérie coûte très cher à la France; elle devient chaque jour plus onéreuse. Pour entretenir cette guerre, la France dépense actuellement environ deux milliards de francs par jour. C'est là un fardeau qui pèse très lourdement sur les masses laborieuses françaises des villes et des campagnes et qui menace gravement l'économie française.

Pour faire face à la guerre d'Algérie, la France utilise les forces françaises de l'OTAN, équipées avec le matériel de cette organisation agressive ou avec l'armement fourni directement par les Etats-Unis d'Amérique. Le caractère agressif de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord ne fait aucun doute, en dépit des efforts accomplis pour la présenter comme une organisation défensive. En outre,

comme l'a très bien fait remarquer, dans son discours du 30 novembre, le représentant de la Syrie, cette Organisation sert maintenant d'instrument de guerre contre la libération des peuples assujettis, de moyen pour soutenir l'asservissement colonial des peuples, comme c'est le cas pour l'Algérie. Le fait que le matériel de guerre américain est largement utilisé par les forces françaises d'Algérie est confirmé, entre autres, par la déclaration du 18 juin 1957, faite à la Commission pour la politique étrangère de la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, par le Sous-Secrétaire à la défense, M. Mansfield D. Sprague, qui, selon l'Agence Associated Press, a dit, entre autres;

"Nous savons qu'une partie du matériel militaire que nous envoyons à la France est utilisée par elle en Algérie, mais il n'a pas été possible d'en déterminer la quantité exacte."

Les Etats-Unis ont continué de fournir cette assistance militaire à la France, en dépit de la demande réitérée des pays arabes de la faire cesser.

De cette façon, les Etats-Unis d'Amérique, par l'aide militaire qu'ils apportent à la France, prennent une part directe à la sanglante guerre d'Algérie en y incitant la France et en l'appuyant.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'en aidant la France en Algérie, les Etats-Unis d'Amérique sont guidés par les mêmes desseins qu'ils ont eus dans la guerre d'Indochine et qui les ont amenés à remplacer les Français au Viet-Nam du Sud. La doctrine Dulles-Eisenhower et les efforts faits par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour la mettre en oeuvre, surtout les récents événements de Syrie, sont assez éloquents à cet égard. C'est une autre question de savoir si ces visées de nouvelle forme de domination colonialiste pourraient réussir ou seraient vouées à l'échec.

Avec la continuation de la guerre et son aggravation, les mesures de violence et de terreur contre le peuple innocent d'Algérie vont en croissant. D'autres délégations en ont longuement parlé ici en citant des exemples qui inspirent l'horreur. Je m'abstiendrai donc d'entrer dans les détails de cet aspect affreux de la guerre d'Algérie. Je voudrais seulement faire remarquer que la politique de pacification et de répression systématique appliquée par les autorités françaises en Algérie a été tellement effrayante qu'elle a révolté profondément l'opinion publique française. Témoins en sont, entre autres, les lettres de

Français qui ont participé à cette guerre. Cela est confirmé aussi par l'existence de la Commission de sauvegarde que le Gouvernement français s'est vu obligé de créer par suite de l'émotion soulevée dans l'opinion publique française par les révélations sur les atrocités et les méthodes répressives utilisées en Algérie.

Néanmoins, ni la guerre menée avec les moyens les plus modernes par les Français ni les méthodes répressives les plus horribles ne peuvent venir à bout de la volonté d'un peuple fermement résolu à vivre libre et indépendant.

Par la poursuite de la guerre, la France n'a rien à gagner. Cette guerre porte gravement atteinte à son prestige dans le monde et détermine l'opinion publique à juger très sévèrement le Gouvernement français.

Ainsi que nous l'avons souligné plus haut, la guerre d'Algérie déborde des frontières de ce pays et devient chaque jour plus préoccupante pour l'opinion publique mondiale. Elle devient un problème de l'Afrique du Nord et affecte les relations de plusieurs Etats Membres des Nations Unies. Son caractère international est incontestable.

La force militaire est incapable de venir à bout d'un peuple résolu à conquérir son indépendance. Des bouleversements se produisent dans le monde. Les idées proclamées avec force à la Conférence de Bandoung font du chemin. Ceux qui ne ferment pas les yeux devant les réalités de notre temps se rendent bien compte des raisons pour lesquelles la cause du peuple algérien triomphera sans autre.

Une solution est possible. C'est la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie. C'est l'unique voie pour ramener la paix dans ce pays et pour assurer en même temps la sauvegarde des intérêts français.

Il dépend uniquement du Gouvernement français que le peuple algérien accède à l'indépendance avec la France et non contre elle.

L'aggravation de la guerre en Algérie, avec toutes ses conséquences pour les deux parties au conflit, la tension que cette guerre crée dans les relations internationales et sa menace à la paix, rendent urgent le règlement de ce problème par la voie pacifique, conformément aux principes de la Charte.

Dans les conditions actuelles, une solution pacifique du problème algérien ne peut être trouvée que par les efforts coordonnés des Nations Unies. Il incombe à notre Organisation, conformément aux buts et aux principes fondamentaux de la Charte, d'adopter les dispositions nécessaires en vue de contribuer sérieusement au règlement du problème algérien.

L'Assemblée générale doit recommander aux parties un règlement du problème sur la base de la reconnaissance de l'indépendance algérienne.

Nous avons la conviction que l'héroïque peuple d'Algérie triomphera dans sa noble cause. Cela nous est confirmé par l'histoire de tous les peuples libérés de l'asservissement impérialiste et, notamment, par l'expérience récente de la période d'après-guerre. En ce qui nous concerne, l'expérience même de notre pays nous en donne l'assurance. Le peuple albanais, qui a conquis son indépendance et sa liberté au prix d'une lutte qui lui a coûté très cher, est conscient des sacrifices énormes que la guerre actuelle impose au vaillant peuple d'Algérie et nourrit à l'égard de celui-ci des sentiments d'amitié profonde et d'admiration. Il a la conviction, aussi ferme que la foi qu'il a toujours eue dans son avenir, que la juste cause du peuple algérien triomphera, car il n'y a pas de force au monde qui puisse vaincre un peuple décidé à vivre libre ou à mourir. Nous sommes persuadés que l'Algérie ne tardera pas à devenir indépendante et à prendre au sein de notre Organisation la place qu'elle mérite. Je tiens à assurer le représentant de l'Arabie Saoudite, me référant à son discours d'hier, que le jour où les représentants de l'Algérie indépendante viendront prendre place à nos côtés en qualité de représentants d'un Etat Membre, ce sera pour nous une véritable occasion de plaisir et de bonheur.

Le PRESIDENT : La liste des orateurs inscrits pour cet après-midi est épuisée. Je voudrais adresser un appel très pressant à ceux des représentants qui voudraient participer au débat général et leur demander d'intervenir, si c'est possible, aujourd'hui même. Un autre représentant désire-t-il prendre la parole?

Le Président

Si aucun représentant ne désire prendre la parole aujourd'hui, je vais donc être obligé de lever la séance une heure avant l'heure normale. Ce sera une perte de temps énorme en raison du programme prévu pour nos travaux et des délais impartis à l'Assemblée générale pour venir à bout de son ordre du jour. Je tiens à vous rappeler que la liste des orateurs qui voudront se faire inscrire pour le débat général sera close d'ici cinq minutes, aujourd'hui à cinq heures.

Je me propose, demain, d'accorder la parole aux orateurs selon l'ordre dans lequel ils se seront fait inscrire ce soir.

Je vais donc être obligé, puisqu'il n'y a aucun orateur pour cet après-midi ni pour ce soir, de supprimer la séance de ce soir, mais je tiens encore à vous rappeler que, étant donné la nécessité d'activer nos travaux, je me propose de tenir demain trois séances, une le matin, une l'après-midi, et une séance de nuit.

La séance est levée à 17 heures.